

**ALSH « Les Farfeloups »**  
**31 rue de Voyeux**  
**77860 Saint-Germain-Sur-Morin**

## Projet pédagogique août 2017

*Contes et légendes mystérieuses  
des Farfeloups*



### Equipe maternelle

Jessica Griffe  
Laëtitia Devavry  
Sergi Barbe Sanchez  
Mariona Garcia

### Equipe élémentaire

Sédar-Mary Jougaa  
Sheila Achille  
Rolly M'dhéba

### Direction et rédaction

Magaly Brégier

# Sommaire

I.	INTRODUCTION .....	3
II.	CONTEXTE.....	3
1.	PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT .....	3
2.	PRESENTATION DES STRUCTURES DE LA VILLE .....	4
3.	PRESENTATION DE LA STRUCTURE .....	5
a)	Situation géographique :.....	5
b)	Histoire.....	6
c)	Ses activités et services : .....	6
d)	Moyens humains :.....	6
e)	Moyens financiers : .....	7
f)	Locaux et moyens matériels : .....	8
g)	Moyens de communication :.....	8
III.	DIAGNOSTIC .....	9
IV.	OBJECTIFS PEDAGOGIQUES .....	10
V.	FONCTIONNEMENT.....	12
1.	L'accueil du matin :.....	12
2.	Les activités : .....	12
3.	Le déjeuner : .....	13
4.	Les temps calmes.....	14
5.	Organisation du goûter :.....	15
VI.	LES MISSIONS DE CHACUN .....	17
1.	La directrice.....	17
2.	Les animateurs .....	17
VII.	CONGES ANNUEL DE LA DIRECTION .....	18
VIII.	LES RELATIONS.....	18
1.	Animateurs / enfants.....	18
2.	Animateurs / animateurs.....	19
3.	Enfants / Enfants.....	19
4.	Animateurs et directrice / Parents .....	19
5.	Animateurs / directrice .....	19

## I. INTRODUCTION

Le projet pédagogique 2016-2017 a été axé sur le vivre ensemble. Le but était d'agir pour que l'enfant puisse trouver dans l'accueil de loisirs un lieu de partage, d'écoute, d'échange, un cadre sécurisant dénué des violences verbales et physiques que l'on pouvait encore déplorer l'année dernière. On a vu ainsi l'ambiance générale s'améliorer considérablement.

Les objectifs de ce projet sont partiellement atteints : communiquer sans violence, accepter les différences, connaître son environnement pour mieux le respecter.

L'atteinte de ces objectifs continue à être au centre de nos préoccupations pour les sessions d'été. Pour la préparation de ces vacances, les équipes avaient comme consigne de s'en inspirer.

Tout comme pour le projet à l'année, les objectifs du mois d'août s'appuient essentiellement sur le bien-être et l'épanouissement de l'enfant auquel s'ajoutent les spécificités du contexte estival. Ils prennent en compte les besoins essentiels de l'enfant, notamment : - Physique - Intellectuel - Affectif - Créatif ainsi que ses différents rythmes biologiques.

Ils prennent en compte également les éléments du constat qui a été établi lors des premières réunions de préparation en équipe. Au total vingt heures de temps de préparation ont été dédiées à cette session de vacances. Ces temps de préparation ont permis aux animateurs de développer des projets d'animation en adéquation avec les objectifs fixés dans ce projet pédagogique.

## II. CONTEXTE

### 1. PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

La commune de Saint Germain sur Morin fait partie du canton de Crécy la chapelle de l'arrondissement de Meaux, de la communauté de communes des pays Créçois, du département de Seine et Marne.

Le nombre d'habitant est de 3511 habitants avec une population plutôt jeune, 26% ont entre 30 et 44 ans et 23 % ont entre 0 et 14 ans.

Saint germain sur Morin, située à la périphérie du pôle économique et commercial du val d'Europe, est une commune relativement privilégiée avec une population de jeunes actifs majoritaires. Le taux de chômage, y compris des moins de 25 ans est inférieur à celui de la moyenne nationale. 82,1 % de familles sont propriétaires de leurs pavillons avec un revenu net déclaré moyen pour 2011 de 32 909 €. Les ménages (ou couples) « classiques » avec une moyenne de deux enfants sont les plus représentés, peu de familles monoparentales en revanche un nombre en hausse des familles recomposées.

## 2. PRESENTATION DES STRUCTURES DE LA VILLE

Enseignement :

École maternelle et élémentaire de l'Orme aux Loups  
Collège Stéphane Hessel

Équipements sportifs et culturels :

Complexe sportif Jacques Goddets (stade , boulodrome,courts de tennis ,  
gymnase , stand de tir)

Bibliothèque

salle informatique

Skate Park

deux aires de jeux

Service public :

Mairie

poste

médecins

Associations :

Comité des fêtes  
Compagnie du tir à l'arc  
Club du 3ème âge  
AFR familles rurales  
Roul'Avenue  
ASCG football  
VEPC basket club  
Judo  
Chorale  
Centre équestre  
Club Gymnique  
CAEM école de musique  
Danse de salon  
Karaté  
Amicale bouliste  
Association Jardinons Collectif  
Associations Parents d'élèves  
Arrobe Club Informatique  
Country Club  
Club Tennis Magali et Frédéric

### 3. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

#### a) Situation géographique :

La structure est située à proximité de l'école primaire, à 10 minutes à pied du cœur du village, au centre d'un lotissement datant des années 1970. Facilement accessible pour les piétons, les enfants arrivent à pieds accompagné de leurs parents, ou durant les périodes scolaires avec le système du pédibus. L'accès est plus difficile en voiture dû à l'étroitesse des rues, à l'absence de parking, mais faisable quand même grâce au dépose minute. Un policier municipal veille aux conditions de sécurité aux heures d'entrées et des sorties de classes.

## b) Histoire

Associatif à ses débuts en 1952, le centre de loisirs avait pour mission d'accueillir les enfants le soir après l'école et durant les vacances. Suite au développement de la population dans les années 70 et à la construction d'une nouvelle école, les responsables de cette association ont tenu à l'implication d'une structure dite « maison de l'enfance » au sein même des locaux scolaires. A partir de 2002, la municipalité, en accord avec l'association, a progressivement repris à son compte la totalité des différents accueils.

C'est l'ouverture en 2008, d'une structure indépendante nommée « les Farfeloups » que l'organisation de l'ALSH fut entièrement gérée par la municipalité. L'accueil de loisirs sans hébergement « Les Farfeloups » est un service municipal agréé Jeunesse et sport géré par du personnel communal dont les permanents sont des fonctionnaires territoriaux.

## c) Ses activités et services :

L'ALSH a pour mission d'organiser à la fois les accueils du matin, 5 jours par semaine, de 7h à 8h30 avec un effectif moyen de fréquentation de 50 enfants, les temps de restauration de 11h30 à 13h45, pour environ 280 repas enfant servis, et les accueils du soir de 16h00 à 19h pour 150 enfants. A cela s'ajoute, la gestion des mercredis, des petites et des grandes vacances, sur ces périodes l'effectif varie de 50 à 80 enfants).

Les activités proposées s'adressent à un public d'enfants accueillis de 3 à 12 ans et varient selon l'âge, les moments de la journée et les périodes. Les projets à long terme concernent plus particulièrement les NAP. Durant la pause méridienne, des ateliers (danse, jeux de ballons, détente) sont proposés aux enfants.

## d) Moyens humains :

Les dispositions relatives aux normes d'encadrement des mineurs en centres de loisirs à l'occasion des vacances scolaires sont fixées par le décret n°2002-883 du 3 mai 2002 (articles 12 à 22).

### Les effectifs requis :

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs maximum

Accueil de mineurs de plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 mineurs maximum (50 % qualifiés, 30 % stagiaires, 20 % non qualifiés).

L'équipe est constituée autour d'un projet commun et préparant ensemble les conditions d'accueil.

Durant le mois d'août 8 animateurs et une directrice seront chargés de l'encadrement des enfants. A cela s'ajoute deux techniciennes de surface à temps plein et du personnel de service sur le temps du midi.

En direction : Magaly Brégier

Secteur Maternel : Jessica Griffe, Laëtitia Devavry, Sergi Barbe, Mariona

Jessica Griffe a le plus d'ancienneté sur la structure, elle a été désignée référente du secteur maternel. Sergi Barbe est arrivé en septembre, Laëtitia Devavry en avril 2016. C'est donc une équipe composée d'animateurs qui se connaissent et s'entendent bien. Mariona n'a que peu d'expérience, elle effectuera son stage BAFA sur cette période. Néanmoins, elle a déjà effectué une période de stage d'un mois sur la structure et a su s'intégrer auprès de l'équipe et des différents groupes d'enfants qu'elle a pu encadrer.

En élémentaire : Sheila Achille, Sédar-Mary Jougaa, Rolly Ndhéba

Sheila Achille a une longue expérience de l'animation, elle a également suivi des formations pour diriger un accueil de loisirs. Elle sera référente du secteur élémentaire. Elle chapotera Sédar-Mary Jougaa qui lui n'est présent que depuis un mois sur la structure mais a déjà fait ses preuves en sachant s'imposer auprès des plus grand et Rolly qui lui effectuera son stage BAFA durant la période.

e) Moyens financiers :

Le budget de notre structure est alloué à l'année (de mars à mars) après délibération du conseil municipal qui en fixe le montant et les ventilations. Les subventions CAF sont directement gérées par le service comptable de la municipalité qui se charge d'équilibrer le budget de fonctionnement en fonction des subventions reçues et des versements familles.

f) Locaux et moyens matériels :

L'ALSH de Saint Germain sur Morin est une structure toute neuve appartenant à la mairie datant de 2008 et possédant une superficie de 500 m<sup>2</sup>. Il y a 5 grandes salles, 4 sont dévolues à une tranche d'âge précise, la 5eme servant à la fois de salle d'activité et de hall d'accueil. A cela s'ajoute une cuisine pédagogique, un dortoir, des sanitaires adaptés aux tranches d'âges, une salle de réunion et de pause pour les animateurs, une régie administrative, une salle infirmerie et un bureau de direction. Nous possédons une régie de matériel fongible varié et conséquent, des équipements sportifs (ballons, raquettes, vélos...). Chaque salle dispose de différents lieux de vie aménagés selon l'âge des enfants, coin cuisine, bibliothèque, jeux de société.... A l'extérieur nous disposons d'un préau avec une régie sportive et des espaces verts. Sont aussi mis à notre disposition, la cour de l'école primaire, la salle polyvalente et sur demande le gymnase municipal. La restauration se situe dans des locaux attenants à l'école juste en face de la structure.

g) Moyens de communication :

Nous communiquons essentiellement par voie d'affichage ou directement auprès des familles. Les parents peuvent aussi consulter le site internet de la commune pour obtenir des informations et certaines sont diffusées via le portail famille ainsi que par mailing. Enfin les familles peuvent nous joindre par mail ou par téléphone, nos coordonnées et nos activités étant régulièrement évoqués dans le journal de la commune.

L'objectif du pôle famille vie de la Cité étant de renforcer cette communication aux familles nous sur cette session d'août mettre dessus par différentes mesures :

- amélioration de l'affichage
- mise en valeur du projet pédagogique par le biais également de l'affichage
- mise en évidence du document à l'entrée afin que les familles puissent le consulter
- reportage photo tout au long de la session avec rétrospective aux famille en fin de session



### III. DIAGNOSTIC

Cette année l'effectif prévisionnel durant le mois d'août est de : 30 enfants en maternelles, 30 enfants en élémentaire. L'été, il s'agit essentiellement d'enfants fréquentant l'école de l'Orme aux Loups mais quelques enfants viennent aussi des communes avoisinantes ou résident sur la commune mais fréquentent l'école privée « Sainte Thérèse ». Ce sont néanmoins des enfants que nous connaissons pour la plupart, car ils ont l'habitude de fréquenter l'accueil de loisirs pendant les vacances.

Pour la session d'août, nous avons retenu la notion de partage qui est encore loin d'avoir été acquise par les enfants. Au sein des différents groupes d'âge, les animateurs ont observé que les enfants avaient des comportements encore beaucoup trop individualistes. En maternelle, ils ont du mal à comprendre ce qu'est le bien commun qu'ils ont tendance à s'accaparer en solitaire de même en élémentaire, même chez certains enfants âgés de plus de 8 ans qui manquent aussi souvent de fair-play et de compréhension de l'autre. Nous mettrons donc l'accent sur les jeux de coopération, les créations collectives et le partage des cultures.

Les enfants pourront sortir du contexte périscolaire en partant dans l'imaginaire en créant leur propre imaginaire. Cela part du constat que les enfants ont plutôt tendance à refaire ce qu'ils voient à la télévision plutôt qu'à s'inventer, créer leurs propres personnages, leurs propres histoires.

Pour cela, nous aborderons le thème «Contes et légendes mystérieuses des Farfeloups». La notion de partage n'en sera pas moins présente puisqu'ils pourront découvrir et faire découvrir des histoires venues de tous horizons : de cultures plus ou moins lointaines, dans le temps et l'espace, issues de leur propre imaginaire et celui d'auteurs plus ou moins connus. Ces moments seront des moments de partage entre les générations : avec les autres tranches d'âges côtoyées à l'accueil de loisirs, avec les plus grands de l'accueil jeunesse et les seniors de Saint-Germain-sur-Morin.

Dans cet esprit, les enfants du groupe élémentaire côtoieront les grands héros et héroïnes mythologiques et créeront leur propre personnage qu'ils mettront en scène. En maternelle, ils découvriront des cultures du monde entier à travers les contes dont ils extrairont les morales et grâce à un personnage qu'ils feront voyager et vivre d'extraordinaires aventures.

Le temps des vacances se voulant être aussi une période de repos, le rythme des journées sera assoupli, ponctué de temps de parole et d'écoute, de moments de calme et de détente ainsi que de nombreux temps forts : sorties, repas autonomes, pique-niques, stage d'équitation...

L'enfant pourra apprendre à gérer ses émotions grâce à des séances de relaxation et la possibilité de s'exprimer de façon anonyme.

Par ailleurs, nous aurons une vigilance particulière à l'égard des enfants en situation de handicap que nous serons susceptibles d'accueillir sur la période (troubles autistiques et TDAH en particulier).

Enfin, un petit nombre d'enfants encore non scolarisés sont susceptibles de fréquenter la structure la première semaine de septembre. Le fonctionnement et les activités mises en place devront en tenir compte.

Afin de répondre au mieux aux besoins recensés par l'équipe, cette dernière s'est fixé les objectifs pédagogiques suivants :

## IV. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

### 1<sup>ère</sup> Objectif général :

Se détendre, se relaxer dans une ambiance de vacances

Objectifs opérationnels	Moyens	Critère d'évaluation	Niveau attendu
Créer des moments privilégiés	Créer une salle « cocooning » et proposer des activités en comité réduit Organiser des veillées Mener des séances de yoga	Fréquentation de la salle	1 fois 80%
		Satisfaction Parents/enfants	4 en maternelle
		Nombre de postures apprises	6 en élémentaire
Apprendre à gérer ses émotions	Créer un boîte « grosse colère » Jeux de rôle Créer une vidéo	Utilisation par les enfants Taux de compréhension Motivation (qualité du rendu)	Oui/non 70% 80%
Sortir du contexte périscolaire	Sorties (base de loisirs, grande(s) sortie(s), piscine, balades)	Satisfaction  Outil d'évaluation : Tableau avec pastilles	90% de satisfaits à très satisfaits

### 2<sup>nd</sup> objectif général

Se projeter dans un univers imaginaire

Objectifs opérationnels	Moyens	Critère d'évaluation	Niveau attendu
Développer sa création (l'enfant sera capable de faire ses propres choix créatifs)	Activités spécifiques semi-autonomes	Nombre d'enfants allant jusqu'au bout de leur réalisation	90%
		Diversité de leurs créations	Toutes différentes
Découvrir des mondes et des personnages imaginaires	Forum « Monde imaginaire » et « mon personnage préféré »	Nombres d'enfants s'exprimant	60%
Créer notre monde imaginaire	Décorer les salles	Nombre de salles décorées	3
	Créer un personnage légendaire en maternelle et un en élémentaire	Echéance	Avant la fin du mois
	Créer un scénario, fil rouge des vacances (conte en série)	Satisfaction des enfants	80% aiment l'histoire

### 3ème objectif général

Découvrir et mettre en pratique la notion de partage

Objectifs opérationnels	Moyens	Critère d'évaluation	Niveau attendu
Se retrouver avec d'autres tranches d'âges	Temps calmes communs	Fréquence	3 fois par semaine
	Echange avec l'accueil jeunesse	Fréquence	2 fois par mois
	Récit d'histoires du groupe élémentaire au groupe maternelle	Fréquence	2 fois par semaine
	Cours de yoga mater-→ élém	Fréquence	1 fois par semaine
Découvrir des cultures qui nous sont inconnues	Histoires du monde entier Repas autonomes culturels (voire repas à thème) Intercentre	Nombre de continents abordés	Tous
		Satisfaction	90%
		Réalisation Satisfaction	O/N 90%
Apprendre à prêter à coopérer	Jeux de coopération Création collective	Réussite du jeu Nombre d'enfants ayant participé jusqu'au bout	O/N 80%
	Tombola d'activité	Taux de frustration	<=40%

## V. CRITERES D'EVALUATIONS

Des critères d'évaluation et un niveau attendu dans l'atteinte des objectifs ont été définis pour chaque action mises en place durant la session.

Les objectifs seront évalués en cours de session lors des réunions hebdomadaires et en fin de session lors de la réunion bilan.

D'autre part, l'équipe créera un calendrier géant des activités qui servira d'outil d'évaluation.

## VI. FONCTIONNEMENT

La journée est structurée, respectueuse des rythmes individuels des enfants, leur permettant de se repérer dans le temps et l'espace.

### 1. L'accueil du matin :

Un accueil du matin est réussi quand tous les enfants ont été reçus, pris en compte, écoutés, que chacun a trouvé sa place pour écrire, lire, dessiner, jouer... par ailleurs, l'ambiance et le climat sont également déterminants.

Aussi est-il nécessaire pour le bon déroulement de la matinée que l'accueil se déroule dans le calme, sans agression, sans pleur.

Chaque enfant doit pouvoir :

- Sortir du sommeil à son rythme dans un atmosphère calme ;
- Terminer son déjeuner tranquillement en cas de nécessité ;
- Rencontrer les premiers copains ;
- Jouer librement ;
- Parler avec un adulte ou un enfant s'il le souhaite.

### 2. Les activités :

Lors des temps d'activités du matin et de l'après-midi, les enfants ont un large choix qui leur est proposé. Le planning est étudié en amont pour satisfaire au plus grand nombre et un temps de « sensibilisation » est pris par chaque animateur afin de créer les groupes. Ce temps se veut être le plus attractif possible afin de susciter l'envie des enfants. Si néanmoins certains choisissent de ne « rien faire », les animateurs se doivent de respecter leur choix, à condition que celui-ci soit motivé et que cela ne soit pas récurrent.

Dans ce cas, l'enfant rejoindra néanmoins un groupe en observation et pourra changer d'avis à tout moment et commencer l'activité en décalé. Certains enfants ont, en effet, besoin d'un temps d'observation avant de se lancer.

Durant l'activité, l'animateur veillera au respect des règles de vie de l'ALSH.

L'animateur incitera les enfants à terminer leur activités sans pour autant aller jusqu'à les forcer.

Afin de faire évoluer ses pratiques, l'animateur se doit de mettre en place une méthode d'évaluation de ses activités (questionnaire remis aux enfants, observations notés sur un carnet de bord...)

Un tableau de suivi des animations sera mis en place par la direction, outil qui permettra d'avoir une vue précise en temps réel sur :

- Le nombre d'enfants participants
- Le ressenti des enfants, des animateurs
- Le déroulé
- les éventuels aléas

### 3. Le déjeuner :

Après passage aux toilettes et lavage de mains, les enfants vont déjeuner : en salle 1 pour les élémentaires dans la salle maternelle pour les petits.

Un repas agréable est un repas pris dans la joie, la bonne humeur et sans stress. La pause déjeuner est donc décalée à 12h30 afin que les enfants terminent leurs activités tranquillement et puissent se défouler en extérieur si le temps le permet. Le bruit étant générateur de stress et de fatigue, les animateurs ont pour mission de maintenir un niveau sonore acceptable sans pour autant obliger les enfants à se taire.

Si cet horaire s'avère néanmoins trop tardif, un réajustement demeure possible en cours de séjour en fonction des besoins et attentes des enfants.

Les animateurs emmènent les enfants dans les salles du restaurant scolaire.

A chaque transition, les animateurs recomptent les enfants et vérifient le nombre d'enfants dont ils ont la charge.

#### **En salle de restauration**

Afin d'être certain que les enfants ne ressortent pas de la cantine le ventre vide, il est important de veiller à ce qu'ils aient mangé un minimum. Les enfants doivent goûter chaque plat pour apprendre à connaître les différentes saveurs et doivent choisir au moins un fromage ou un dessert.

Les enfants pourront se servir seuls sous contrôle de l'animateur qu'ils se soient servis des rations correctes. Le pain sera servi à la fin de l'entrée (afin d'éviter que le repas principal de certains ne soit que du pain...).

## **Surveillance extérieure :**

Dans la cour Il est important de bien se répartir dans la cour et de vérifier :

- que les toilettes ne soient ni un espace de jeux ni un espace de « nettoyage de chaussures ou de vêtements... » ;
- que les enfants ne soient ni derrière les collines ni montés sur les tables de ping-pong ;
- que leurs jeux ne soient ni dangereux, ni violents.... ;
- que les jeux installés sont utilisés correctement : le parcours en bois ne doit pas se transformer en balançoire et l'installation à barreau est réservé aux enfants d'âge maternelle

Pour les manteaux, les règles doivent être établies en amont entre animateurs selon la météo et doivent être identiques pour tous les enfants.

Trois postes sont particulièrement stratégiques pour une surveillance efficace de la cour élémentaire, qui se situe dans l'espace vallonné : le haut de la colline centrale, le plateau de jeu et le préau pour la surveillance de la partie basse et des toilettes qui a tendance à se transformer en salle de jeux. Dans le cas où 4 animateurs sont en cour de récréation élémentaire, le quatrième peut circuler dans les allées pour une surveillance mobile.

## **Point de rassemblement en cas d'alerte incendie**

1ère salle : sortie « devant » point rassemblement ALSH

2ème – 3ème salle (et salle maternelle) sortie par les portes de secours de chaque salle et passage portail vert pour rejoindre le point de rassemblement ALSH.

## **4. Les temps calmes**

Deux temps dans la journée des enfants sont considérés comme des temps calmes et doivent être particulièrement soignés afin de limiter leur état de fatigue : l'accueil du matin et les « après-repas ».

Pour chacun de ces temps, les animateurs veilleront à ce que l'atmosphère soit calme et détendue : des musiques douces pourront être mises en fond sonore et les animateurs seront particulièrement vigilants à ce que les enfants : ne crient pas et ne chahutent pas.

S'ennuyer c'est rêver. Le but n'est donc pas de combattre l'ennui mais de proposer de petites activités ludiques susceptibles de plaire aux enfants.

## 5. Organisation du goûter :

Le goûter est servi à 16h30 jusque 17h00, en restauration, à l'accueil de loisirs et en extérieur en fonction des effectifs et de la météo. Le lieu pourra être choisi par les enfants mais dans tous les cas les maternelles et les élémentaires goûteront séparément.

Tout comme pour le déjeuner, les enfants passent aux toilettes se laver les mains avant et après le repas.

L'équilibre des repas est assuré par la diététicienne de notre prestataire « Quadrature restauration ». Les rations sont calculées en fonction de l'âge des enfants et des besoins nutritionnels, nous devons respecter ces rations afin de nous conformer aux directives ministérielles concernant l'obésité.

## Exemple d'une journée type au mois d'août 2017 :

7h-9h30 Accueil ludique / collation

9H15- 9H30 Rassemblement des enfants inscrits au stage pour partir au plus vite.

(Rendez-vous sur le lieu de stage 10h00)

Rassemblement et présentation des activités.

Rangement des salles et de la collation matinale/  
rassemblement et temps de parole

10h-12h00 Activités pédagogiques

12h00-12h30 Récréation

12h30-13h30 Déjeuner

13h30 – 14h30 Temps calme (sieste pour les petits jusqu'à 15h00)

(Pause animateurs en rotation de 13h00 à 14h30)

14H00 - 14H15 Rassemblement et inscriptions aux activités.

14H15-16H30 Activités avec les enfants.

16H30-17H00 Élaboration du goûter avec les enfants, distribution du goûter, petites chansons ou animations pour clore la journée, rangement et nettoyage.

17H30-19H00 Accueil des parents et départs des enfants : c'est le moment de la journée où les animateurs échangent avec les familles et rangent l'accueil

A 18H30

LES ANIMATEURS PRESENTS DOIVENT VERIFIER SI TOUT LE MATERIEL EXTERIEUR  
EST RANGE ET SI TOUTES LES PORTES ET PORTAILS SONT FERMES.



## VII. LES MISSIONS DE CHACUN

### 1. La directrice

Elle est titulaire du BPJEPS. Elle a pour fonctions :

- l'animation de l'équipe
- la gestion financière, matérielle et administrative
- les relations avec les différents partenaires
- les relations avec les familles
- la formation des animateurs, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.

Elle a un statut de responsable vis à vis des autorités de tutelle. Elle est garant de la sécurité physique et affective des enfants. Elle rédige le projet pédagogique en concertation avec l'équipe et rend compte de son travail au coordonnateur.

Elle doit veiller à ce que les objectifs soient en voie d'aboutir et à ce que les activités aillent dans cette direction.

### 2. Les animateurs

C'est une équipe d'animateurs formés (titulaire ou stagiaire BAFA) en priorité. Les animateurs sont formés ou sensibilisés à l'encadrement de jeunes enfants. Ils ont pour fonctions :

- l'animation des différents moments de la journée
- l'accueil des enfants - la préparation des activités, leur mise en place, le rangement.

Ils sont garants de la sécurité physique, morale, matérielle et affective de chaque enfant.

Ils ont un devoir d'exemplarité au regard des enfants et du reste de l'équipe. Ils doivent faciliter le dialogue et être à l'écoute de chaque enfant, en s'adaptant à sa personnalité.

Ils sont garants du respect des lieux et du matériel, ainsi que de l'application des règles de vie. Ils s'engagent à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définies en équipe.

Pour la mise en place d'activités spécifiques, L'accueil de loisirs peut faire appel à des intervenants extérieurs. Dans ce cas, l'équipe d'encadrement reste

garante de la sécurité affective et physique des enfants, ainsi que des orientations définies dans le projet pédagogique.

L'animateur doit pouvoir encadrer des enfants et les accompagner vers des activités créatives.

Ils participent aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan. Ils travaillent en relation avec les différents membres de l'équipe de direction. L'animateur doit être vigilant, présent, disponible à tous les moments.

En outre, chaque animateur doit :

- respecter les règlements intérieurs de l'ALSH (règlement des familles et règlement animateur en annexe de ce projet pédagogique)
- être présent et actif sur tous les temps (avant, pendant après).
- être informé des divers régimes alimentaires,
- penser à remettre à jour les trousseaux à pharmacie et la pharmacie de la cantine.
- communiquer de façon optimale avec l'équipe, y compris la direction
- éviter de trop crier
- rester à l'écoute et bienveillant à l'égard des enfants

## VIII. CONGES ANNUEL DE LA DIRECTION

Cette année, le directeur adjoint prend ses congés annuels en août. C'est donc la directrice Magaly Brégier qui s'est occupée de préparer cette session de vacances avec l'équipe prévue ce mois-ci.

L'amplitude d'ouverture de l'ALSH étant de 7h30 à 19h00, durant les temps où Madame Brégier sera en repos, Madame Sheila Achille titulaire BAFA sera nommée responsable de la structure et à défaut un autre animateur titulaire du BAFA.

## IX. LES RELATIONS

### 1. Animateurs / enfants

- Observation : être attentif aux comportements des enfants pour pouvoir construire des suppositions subjectives dans le but de susciter chez l'enfant la recherche de son besoin à combler.
- Quand l'animateur est sollicité : être à l'écoute de l'enfant afin de déterminer le mode de communication le plus adapté, et de ce fait , être disponible .

- Être impartial : ne pas émettre de jugement ou d'interprétation à caractère discriminatoire.
- Respecter le fait que l'enfant n'ait pas les mêmes croyances de par son vécu et son éducation et donc que l'animateur ne serait que le moteur dans sa recherche de réponse.
- L'animateur doit être cohérent et devra mettre en application les consignes qui auront été expliquées aux enfants.
- L'enfant se doit de respecter ces consignes.
- L'animateur devra adapter son langage en fonction de l'âge des enfants.
- D'une manière générale, animateurs et enfants se doivent le respect de la collectivité et de l'individu.

## 2. Animateurs / animateurs

- Travailler dans un esprit d'équipe dans un souci de partage de compétences.
- Élaborer des projets communs.
- S'encourager, partager et communiquer de manière constructive.
- Respect des uns envers les autres pour faire preuve exemplarité
- Être ouvert à la communication afin de trouver des compromis sans avoir nécessairement recours aux directrices.

## 3. Enfants / Enfants

- mixité
- respect
- tolérance
- entraide
- encouragement
- partage
- entraide

## 4. Animateurs et directrice / Parents

- Informer les parents sur les activités faites et prévues, notamment par l'affichage ( planning , montage vidéo /photo , exposition )
- dialogue
- recevoir et chercher les informations auprès des parents, en cas d'informations personnelles , veiller à la confidentialité
- Courtoisie et politesse

## 5. Animateurs / directrice

- travailler avec un esprit d'équipe

- respecter les protocoles annoncés ( retard , absences etc...)
- respect les engagements
- communiquer